



1105467402

DATE DEPOT :	2011-06-08
NUMERO DE DEPOT :	2011R055062
N° GESTION :	2005B20056
N° SIREN :	484940580
DENOMINATION :	AXCIO
ADRESSE :	18 R DE MADRID 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2011/05/10
TYPE D'ACTE :	DECISION DU PRESIDENT
NATURE D'ACTE :	AUGMENTATION DE CAPITALMODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

AXCIO

Société Par Actions Simplifiée au capital de 5 060 000 euros

Siège social : 18 rue de Madrid

75008 PARIS

484 940 580 RCS PARIS

DECISIONS DU PRESIDENT **EN DATE DU 10 MAI 2011**

L'an deux mille onze,

et le dix mai, à seize heures ,

Monsieur Didier PIRO préside la séance en qualité de président de la société et rappelle les questions figurant à l'ordre du jour :

- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 20 000 euros décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2011,
- Pouvoirs pour formalités.

- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 20 000 euros décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2011,

1. L'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2011 a décidé une augmentation du capital social de 20 000 euros pour le porter de 5 060 000 euros à 5 080 000 euros par l'émission de 2 000 actions nouvelles de 10 euros de nominal, à libérer en numéraire.

Ces actions nouvelles devaient être émises au pair et être libérées en totalité lors de la souscription.

La souscription des 2 000 actions nouvelles était réservée à

- Monsieur Didier PIRO, à concurrence de mille neuf cent douze actions, ci 1 912 actions
- Madame Elisabeth PIRO, à concurrence de quatre vingt huit actions, ci 88 actions

2. Toutes les souscriptions ont été libérées en numéraire et les fonds ont été déposés à la Banque LCL Agence Champs Elysées - 55 Avenue des Champs-Elysées 75008 Paris laquelle a délivré le Certificat du dépositaire prévu par la loi le 10 mai 2011.

• Le président au vu des pièces et documents présentés, savoir :

- le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2011,
- les bulletins de souscription,
- les renonciations individuelles à souscription,
- le certificat bancaire de dépôt des fonds,
- le projet des statuts,

constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 20 000 euros décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2011.

- Le président décide, en conséquence, sur autorisation de l'assemblée, de modifier comme suit les statuts :

« Article 7 - APPORTS »

(...)

- Par décision du Président en date du 10 mai 2011, constatant la réalisation définitive de l'augmentation de capital proposée par l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2011, le capital social a été augmenté par voie d'apport en numéraire d'une somme de

20 000 euros

Total des apports

5 080 000 euros

Article 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 5 080 000 euros divisé en 508 000 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie et réparties entre les actionnaires en proportion de leurs droits. »

Le reste demeure inchangé.

- Pouvoirs pour formalités.

Le président donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, afin d'accomplir toutes formalités légales et à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en oeuvre de la présente décision.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le président

Enregistré à : SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES EUROPE-ROME

Le 30/05/2011 Bordereau n°2011/1 924 Case n°33

Ext 8997

Enregistrement : 500 €

Pénalités :

Total liquidé : cinq cents euros

Montant reçu : cinq cents euros

L'Agent

Lucette JOSSE
Agente Administrative principale des Impôts